

Assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2015

Rapport du conseil de surveillance

Mesdames et Messieurs, chers actionnaires,

Le directoire vous a convoqués en assemblée extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation un projet de fusion entre FIN CAP et la Société, par absorption de FIN CAP par la Société.

L'objet du présent rapport est de vous présenter les observations du conseil de surveillance sur ce projet de fusion.

Nous ne reviendrons pas sur les motifs et buts de l'opération ni sur ces modalités, ceux-ci étant présentés de manière détaillée dans le rapport du directoire et son annexe ainsi que dans le projet de traité de fusion.

Après examen des modalités de la fusion, le conseil de surveillance de la Société l'a approuvé sans réserve à l'unanimité. En conséquence, le conseil de surveillance n'a pas d'observation à formuler sur le projet de fusion-absorption de FIN CAP par la Société tel qu'il est décrit dans le rapport du directoire et le traité de fusion, et vous recommande de voter en faveur de toutes les résolutions présentées par le directoire de la Société.

Pour le conseil de surveillance,
Hervé de Galbert, président